

Eure-et-Loir
Commune d'ARCISSES

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 9 DECEMBRE 2019

Convocation en date du 27/11/2019

L'an deux mil dix-neuf, le neuf du mois de décembre, le Conseil Municipal d'ARCISSES dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à 20 heures, sous la présidence de Philippe RUHLMANN – Maire d'ARCISSES.

Membres présents :

BELLANT Véronique	DREUX Hervé	PASQUIER Marc
BELLAY Philippe	DROUIN Michel	PAUL Jean-Claude
BELLIER Damien	ENEULT Hervé	PERREAU Annerose
BOTINEAU William	FRANCHET Dominique	RUHLMANN Philippe
BOULANGER Béatrice	GAUTHIER Nicole	SAISON Claude
BROSSOLETTE-BLANCO Anne-Marie	GOSNET Véronique	SALEMBIER Vincent
CARLIER Thierry	GOUDET Christelle	SOLET Isabelle
CHERON Sylvie	JOLY Jimmy	TRIVERO Valérie
COURPOTIN Stéphane	LE NOC Béatrice	VAUDRON Francis
DE KONINCK Francis	LEPROVOST Claude	VEDIE Edwige
	MORTIER Monique	

Membres ayant donné pouvoir :

GOURCI Nathalie pouvoir à Christelle GOUDET	HOMMAND Yves pouvoir à Hervé DREUX
HERVET Alexis pouvoir à Francis VAUDRON	NEVEU Annick pouvoir à Valérie TRIVERO

Membres absents excusés :

DUCOEURJOLY Cyrille	SCATTARELLI Evelyne
	ROUAULT Bénédicte

Le quorum étant atteint, Philippe RUHLMANN déclare la séance ouverte.

Dominique FRANCHET a été nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1. Décision modificative au budget principal
2. Projet d'implantation d'un pylône télécom sur la Commune déléguée de Coudreceau
3. Projet city stade sur la commune déléguée de Brunelles
4. Demande(s) DETR
5. Adhésion régime TVA budgets eau/Brunelles, lotissements Flamandière et Maçonnerie
6. Acquisition réserve foncière
7. Prix du loyer du logement 1, rue de la Coudraye sur la Commune déléguée de Coudreceau
8. Compte rendu commission harmonisation tarifs des salles
9. Rapport commission scolaire
10. Rapport commission voirie
11. Point construction MAM
12. Point CDC
13. Questions diverses

DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET PRINCIPAL (Délibération 1-09/12/2019)

Claude LEPROVOST signale qu'il y a lieu de procéder à des modifications sur le budget principal de la Commune en raison de dépenses non prévues : copieurs pour l'école et la Mairie annexe de Coudreceau, crédits insuffisants sur le chemin des Lamberts, illuminations de Noël et assurances.

Article	Operation	Fonctionnement		Investissement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
TOTAL		- €	- €	- 455 €	- 455 €
2111	Terrains nus	052	Acquisition terrain pour réserve foncière	- 15 050 €	
6161	Assurance multirisques			200 €	
6161	Assurance multirisques			255 €	
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	135	Equipement Mairie		4 750 €
023	Virement à la section d'investissement			- 455 €	
21783	Matériel de bureau et matériel informatique	048	Equipement école		4 200 €
2188	Autres immobilisations corporelles	035	Illuminations de Noël		545 €
021	Virement de la section de fonctionnement				- 455 €
2313	Constructions	127	Chemin d'accès au lieu-dit Les Lamberts		5 100 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Claude LEPROVOST, ADOPTE les décisions telles qu'exposées ci-dessus.

PROJET D'IMPLANTATION D'UN PYLONE TELECOM SUR LA COMMUNE DELEGUEE DE COUDRECEAU (Délibération 2-09/12/2019)

Philippe RUHLMANN présente le projet d'implantation d'un pylône télécom sur la Commune déléguée de Coudreceau.

Philippe RUHLMANN rappelle que l'assemblée délibérante lors du vote du 4 avril 2019 a approuvé la création de la société Eure-et-Loir Réseaux Mobiles qui a pour objectif d'améliorer la couverture de la téléphonie mobile sur le département et notamment sur le secteur de Coudreceau.

Un terrain communal a été retenu pour l'implantation de ce pylône télécom.

Pour formaliser cette installation, une convention d'occupation du domaine public doit intervenir entre le Département « Eure-et-Loir Réseaux Mobiles » et la Commune d'Arcisses.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- émet un avis favorable au projet ;
- donne pouvoir à Francis VAUDRON – Maire délégué de Coudreceau pour signer la convention.

PROJET CITY STADE SUR LA COMMUNE DELEGUEE DE BRUNELLES

Michel DROUIN présente les différents projets de city stade puisque 3 entreprises ont été contactées :

1. AGOR ESPACES : 65 617 € HT avec options 102 000 € TTC
2. CASAL SPORT : 60 814 € HT avec options 92 832 € TTC
3. HUSSON : 63 071 € HT avec options 81 727 € TTC

Philippe RUHLMANN rappelle qu'avant de lancer une consultation il convient de déposer les demandes de subvention pour aider à financer le projet.

DEMANDE(S) DETR

- CONSTRUCTION CITY STADE BRUNELLES - DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'ETAT, DE LA REGION, DU DEPARTEMENT ET DE LA CAF (Délibération 3-09/12/2019)

Philippe RUHLMANN rappelle au Conseil Municipal le projet de construction d'un CITY STADE sur la Commune déléguée de Brunelles.

Le coût global de l'opération est estimé à 85 000 € HT.

Philippe RUHLMANN précise que l'État, la Région, le Département et la CAF accordent aux collectivités territoriales des subventions destinées à contribuer au financement de projets tels que la construction d'un city stade.

À ce titre, la Commune peut déposer des demandes de subventions auprès de l'Etat, de la Région, du Département, afin de solliciter une aide pour le financement de ce projet.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide la réalisation du projet sous réserve des financements obtenus ;
- approuve le plan de financement comme ci-dessous exposé ;

DETR	20%	17 000 €
REGION	25%	21 250 €
FDI	30%	25 500 €
CAF	5%	4 250 €
Total des financement sollicités		63 750 €
AUTOFINANCEMENT DE LA COMMUNE	20%	21 250 €
Montant total du projet HT		85 000 €

- sollicite une aide auprès de l'Etat au titre de la DETR ;
- sollicite une aide auprès du Département au titre du FDI ;
- sollicite une aide auprès de la Région, au titre du CRST ;
- sollicite une aide auprès de la CAF ;
- autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à ces demandes.

ADHESION REGIME TVA BUDGETS EAU/BRUNELLES, LOTISSEMENTS FLAMANDIERE ET MAÇONNERIE (Délibération 4-09/12/2019)

Philippe RUHLMANN expose que les communes de Brunelles et Margon avaient opté pour l'assujettissement à la TVA de leur budget eau/Brunelles et budgets lotissements plateau de la Flamandière/Margon et Lotissement de la Maçonnerie/Margon mais qu'il convient avec la création de la Commune d'Arcisses de délibérer à nouveau sur cette option.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'opter pour l'assujettissement au régime fiscal de la TVA pour les budgets suivants :

- Budget eau de Brunelles
- Budget lotissements du plateau de la Flamandière
- Budget lotissement de la Maçonnerie

Philippe RUHLMANN rappelle par ailleurs que le Conseil Municipal par délibération 14-14/01/2019 complétée par délibération 9-19/06/2019 a déjà opté pour l'assujettissement à la TVA du budget assainissement.

ACQUISITION RESERVE FONCIERE (Délibération 5-09/12/2019)

Philippe RUHLMANN rappelle les discussions en cours avec les conjoints CLOCHEAU concernant l'acquisition par la Commune de la parcelle cadastrée E 775 d'une superficie de 11 884 m².

Philippe RUHLMANN signale que cette parcelle viendrait compléter la réserve foncière sur le secteur du Rocher/Flamandière, composée en l'état actuel des parcelles E 819 (5 836 m²) et E 830 (591 m²).

Compte tenu de la situation du marché de l'immobilier, des travaux à faire pour réaliser une opération d'aménagement, Philippe RUHLMANN propose un prix d'achat de la parcelle de 80 000 € net vendeur.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé ci-dessus et en avoir délibéré, donne un accord de principe à l'acquisition de la parcelle E 775 au prix maximum de 80 000 €.

PRIX DU LOYER DU LOGEMENT 1, RUE DE LA COUDRAYE SUR LA COMMUNE DELEGUEE DE COUDRECEAU (Délibération 6-09/12/2019)

Philippe RUHLMANN demande au Conseil Municipal de fixer le tarif du loyer du logement situé 1 rue de la Coudraye sur le secteur de Coudreceau.

Francis VAUDRON rappelle que ce logement est un type F3 avec cuisine et séjour en rez de chaussée, 2 chambres et une salle de bain à l'étage plus un garage, le tout sur une petite parcelle de terrain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe à 420 € le loyer mensuel.

COMPTE RENDU COMMISSION HARMONISATION TARIFS DES SALLES

Philippe RUHLMANN présente le travail effectué en Commission restreinte pour l'harmonisation des prestations et tarifs des salles polyvalentes d'Arcisses. La Commission doit à nouveau se réunir pour travailler sur l'harmonisation des règlements intérieurs applicables à chaque salle.

- TARIF LOCATION SALLES POLYVALENTES POUR ACTIVITE SPORTIVE OU DE BIEN-ETRE (Délibération 7-09/12/2019)

RUHLMANN demande à ce qu'un tarif soit créé dès maintenant pour la location des salles pour « activité sportive ou de bien-être par séance de 2 heures ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer comme suit le tarif :

Location pour activité sportive ou de bien-être par séance de 2 heures			
SALLE BRUNELLES	Du 1er mai au 30 septembre	Hors commune	15 €
		Commune	10 €
	Du 1er octobre au 30 avril	Hors commune	17 €
		Commune	11 €
ESC MARGON	Du 1er mai au 30 septembre	Hors commune	20 €
		Commune	15 €
	Du 1er octobre au 30 avril	Hors commune	22 €
		Commune	17 €
SALLE COUDRECEAU	Du 1er mai au 30 septembre	Hors commune	Gratuit
		Commune	
	Du 1er octobre au 30 avril	Hors commune	
		Commune	

RAPPORT COMMISSION SCOLAIRE

Michel DROUIN explique que le projet de rapprochement des écoles de Margon et Coudreceau est abandonné.

Pour la rentrée prochaine les deux classes à multiples niveaux de l'école de Coudreceau devraient être conservées ; 1 niveau : CM2 ou autre, suivant décision des enseignants devrait être accueilli à l'école de Margon.

L'école de Margon conserve ses 4 classes.

RAPPORT COMMISSION VOIRIE

Francis DE KONINCK signale que la Commission voirie sera prochainement réunie pour la préparation des dossiers FDI.

POINT CONSTRUCTION MAM

Philippe RUHLMANN annonce que les murs sont montés et la charpente sera posée fin de cette semaine, le bâtiment devrait être hors d'eau, hors d'air fin janvier.

POINT CDC

Dominique FRANCHET fait part de l'avancement du chantier de la maison de santé d'Authon du Perche.

D'autre part, il précise qu'une réunion a eu lieu ce jour sur le PLUi.

Dominique FRANCHET avise l'assemblée du report de la compétence eau à 2026 pour les communes.

QUESTIONS DIVERSES

- RESSOURCES HUMAINES

Valérie TRIVERIO prévient que les 2 emplois créés à 17h30 lors du précédent Conseil Municipal sont pourvus aussi bien sur le poste Gestionnaire Paie et carrière que sur le poste d'accueil.

- RESTAURATION SCOLAIRE (Délibération 8-09/12/2019)

Philippe RUHLMANN rappelle que sur les trois restaurants scolaires de la Commune d'Arcisses deux sont en production directe (Margon et Brunelles) et un, celui de Coudreceau, est en livraison par une cuisine centrale suivant contrat avec « La Normande ».

Philippe RUHLMANN propose qu'une même restauration soit proposée à tous les enfants d'Arcisses.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- dit que les trois restaurants scolaires d'Arcisses seront en production de cuisine directe ;
- décide de dénoncer, à la fin de l'année scolaire 2019/2020, le contrat liant la Commune à « La Normande » suivant les conditions fixées dans le contrat ;
- charge le Maire ou son représentant de signer tous les documents à intervenir pour mettre fin au contrat et organiser la production de cuisine à partir de la cuisine du restaurant scolaire de Margon.

- VŒUX 2020

Il est décidé que la carte de vœux serait identique sur la Commune d'Arcisses et les Communes déléguées de Brunelles et Coudreceau.

- LOTISSEMENTS

Claude SAISON annonce la réservation du lot 4 du lotissement de la Cour Jovet et du lot 8 du lotissement de la Joletterie.

- PANNEAUX ARCISSES

Philippe RUHLMANN signale que les emplacements des panneaux d'Arcisses devront être revus, les services de la DDE s'opposant à certains des emplacements prévus.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au 20 janvier 2020 à 20 heures 15.

La séance est levée à 21h45

Liste des délibérations du Conseil Municipal du 9 décembre 2019 :

1. DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET PRINCIPAL (Délibération 1-09/12/2019)
2. PROJET D'IMPLANTATION D'UN PYLONE TELECOM SUR LA COMMUNE DELEGUEE DE COUDRECEAU (Délibération 2-09/12/2019)
3. CONSTRUCTION CITY STADE BRUNELLES - DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'ETAT, DE LA REGION, DU DEPARTEMENT ET DE LA CAF (Délibération 3-09/12/2019)
4. ADHESION REGIME TVA BUDGETS EAU/BRUNELLES, LOTISSEMENTS FLAMANDIERE ET MAÇONNERIE (Délibération 4-09/12/2019)
5. ACQUISITION RESERVE FONCIERE (Délibération 5-09/12/2019)
6. PRIX DU LOYER DU LOGEMENT 1, RUE DE LA COUDRAYE SUR LA COMMUNE DELEGUEE DE COUDRECEAU (Délibération 6-09/12/2019)
7. TARIF LOCATION SALLES POLYVALENTES POUR ACTIVITE SPORTIVE OU DE BIEN-ETRE (Délibération 7-09/12/2019)
8. RESTAURATION SCOLAIRE (Délibération 8-09/12/2019)

BELLANT Véronique	
BELLAY Philippe	
BELLIER Damien	
BOTINEAU William	
BOULANGER Béatrice	
BROSSOLETTE-BLANCO Anne-Marie	
CARLIER Thierry	
CHERON Sylvie	
COURPOTIN Stéphane	
DE KONINCK Francis	
DREUX Hervé	
DROUIN Michel	
DUCOEURJOLY Cyrille	<i>Absent</i>
ENEALT Hervé	
FRANCHET Dominique	
GAUTHIER Nicole	
GOSNET Véronique	
GOUDET Christelle	
GOURCI Nathalie	<i>Pouvoir à Christelle GOUDET</i>
HERVET Alexis	<i>Pouvoir à Francis VAUDRON</i>
HOMMAND Yves	<i>Pouvoir à Hervé DREUX</i>
JOLY Jimmy	
LE NOC Béatrice	
LEPROVOST Claude	
MORTIER Monique	
NEVEU Annick	<i>Pouvoir à Valérie TRIVERIO</i>
PASQUIER Marc	
PAUL Jean-Claude	
PERREAU Annerose	
ROUAULT Bénédicte	<i>Absente</i>
RUHLMANN Philippe	
SAISON Claude	
SALEMBIER Vincent	
SCATTARELLI Evelyne	<i>Absente</i>
SOLET Isabelle	
TRIVERIO Valérie	
VAUDRON Francis	
VEDIE Edwige	

